Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac STMG

Sciences et technologies du management et de la gestion - Droit et Économie

Session 2025 • Code sujet : **25-MGDEPO1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Vie privée, preuve et pouvoirs de l’employeur (4 questions) **Page 3**

2. Chômage et intervention de l’État (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2025/Bac STMG - Droit et économie - Session 2025 - 6-Sujet.pdf

1. Vie privée, preuve et pouvoirs de l'employeur

Abir MONSE, ingénieure en recherche et développement, échange sur sa messagerie privée des informations liées à une innovation avec un ancien camarade employé par une entreprise concurrente. Son employeur découvre les messages affichés sur son ordinateur professionnel, les photographie et envisage son licenciement, tandis que la salariée conteste la décision.

Question 1. Qualifiez juridiquement les parties et les faits de la situation.

Abir MONSE est salariée en CDI de la SA ATONERGIE, où elle exerce comme ingénieure en recherche et développement avec une mission inventive. ATONERGIE est son employeur et la société concurrente de la SA OSMOZPRO. L'ancien camarade d'Abir est salarié d'OSMOZPRO. Abir échange avec lui sur sa messagerie Facebook personnelle, depuis son ordinateur professionnel, au sujet d'une innovation. L'employeur découvre les messages affichés, les photographie et envisage un licenciement. Les faits peuvent révéler une divulgation d'informations confidentielles, mais aussi une atteinte à la vie privée et une contestation de la loyauté de la preuve.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Abir est salariée d'ATONERGIE, l'employeur ; son interlocuteur travaille chez la concurrente OSMOZPRO. Les messages soulèvent un possible manquement à la confidentialité et une atteinte à la vie privée.

Question 2. Développez l'argumentation juridique qu'Abir MONSE pourrait avancer pour contester son licenciement.

Abir peut invoquer l'article 9 du Code civil : les messages provenaient de sa messagerie personnelle et relevaient de sa vie privée, même s'ils étaient affichés sur l'ordinateur professionnel. Elle peut aussi soutenir, au titre de l'article L1121-1 du Code du travail, que l'atteinte à sa vie privée doit être justifiée et proportionnée. Enfin, les propos photographiés ne donnent aucun détail technique et ne prouvent pas, à eux seuls, la transmission d'informations confidentielles.

L'arrêt de la Cour de cassation du 22 décembre 2023 précise toutefois qu'une preuve déloyale n'est pas automatiquement écartée : le juge vérifie si elle est indispensable et si l'atteinte est strictement proportionnée. Abir peut donc contester ces deux conditions et l'existence d'une cause réelle et sérieuse de licenciement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Abir peut invoquer le respect de sa vie privée et contester la nécessité et la proportionnalité de la photographie, ainsi que la preuve d'une divulgation justifiant le licenciement.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que l'employeur pourrait opposer à Abir MONSE pour justifier ce licenciement.

1. **Règle :** le contrat légalement formé s'impose aux parties (article 1103 du Code civil) et doit être exécuté de bonne foi (article L1222-1 du Code du travail). Abir est aussi tenue par une clause de confidentialité sur les avancées technologiques de son équipe.

2. **Application :** elle a évoqué une innovation proche de sa mise en fabrication auprès d'un salarié d'une entreprise concurrente, qui dit envisager de faire la même chose. L'employeur peut y voir un risque sérieux pour les intérêts d'ATONERGIE et un manquement à la confidentialité.
3. **Conclusion :** il peut produire la photographie si elle est indispensable et strictement proportionnée. Le juge appréciera si les faits établissent une cause réelle et sérieuse de licenciement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'employeur peut invoquer la clause de confidentialité et la protection des intérêts d'ATONERGIE, sous réserve que les faits et la preuve justifient proportionnellement le licenciement.

Question 4. Après avoir rappelé les différents pouvoirs de l'employeur, expliquez pourquoi le droit les limite, en vous appuyant sur l'annexe 6 et vos connaissances personnelles.

L'employeur exerce un pouvoir de direction, un pouvoir réglementaire, notamment par le règlement intérieur, et un pouvoir disciplinaire. Le droit les encadre car le lien de subordination crée un déséquilibre et que les salariés conservent leurs droits et libertés.

- L'article L1121-1 du Code du travail exige que les restrictions soient justifiées par la tâche et proportionnées au but recherché.
- La loi protège notamment contre les discriminations et garantit les libertés collectives : une grève exercée normalement ne peut justifier une sanction.
- Le conseil de prud'hommes règle les litiges individuels ; l'inspection du travail veille au respect du droit, informe et facilite la conciliation.

Ces limites préviennent l'arbitraire et concilient les intérêts de l'entreprise avec les droits des salariés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le droit encadre les pouvoirs de direction, réglementaire et disciplinaire pour protéger les droits des salariés, prévenir l'arbitraire et garantir des décisions légales, justifiées et proportionnées.

2. Chômage et intervention de l'État

Les annexes présentent l'évolution du chômage selon le niveau de diplôme, les effets possibles de l'intelligence artificielle et de l'automatisation sur l'emploi, ainsi que les politiques de l'emploi et l'assurance chômage. Elles exposent également des données et des prévisions récentes sur le marché du travail en France.

Question 1. Commentez l'évolution du taux de chômage en France selon le diplôme entre 2000 et 2023, à partir du graphique fourni.

Le taux de chômage varie selon le diplôme : il est le plus élevé pour les personnes sans diplôme et le plus faible pour les diplômés du supérieur à bac + 2. De 2000 à 2023, les trois courbes fluctuent et diminuent légèrement dans l'ensemble. Le chômage des personnes sans diplôme passe d'environ 13,5 % à 12,5 %, après un pic proche de 19,5 % vers 2016. Celui de l'ensemble de la population active passe d'environ 8,5 % à 7,5 %, tandis que celui des diplômés du supérieur reste autour de 5 %. Le diplôme protège donc du chômage, sans l'exclure.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Entre 2000 et 2023, le chômage baisse légèrement dans l'ensemble, mais demeure nettement plus élevé sans diplôme. Les taux fluctuent et culminent vers 2016.

Question 2. Déterminez si la substitution entre les facteurs de production travail et capital est source de chômage.

La substitution entre travail et capital consiste à remplacer du travail humain par des équipements ou des logiciels. Elle peut donc être une source de chômage lorsque l'automatisation supprime des postes, notamment dans les tâches routinières. Selon l'annexe, 14 % des emplois existants pourraient disparaître sous l'effet de l'automatisation et certains emplois qualifiés comme non qualifiés sont concernés. Toutefois, l'effet n'est pas automatique ni nécessairement durable : les gains de productivité peuvent réduire les coûts et favoriser de nouvelles activités et de nouveaux métiers. Le bilan dépend donc des emplois créés et de l'adaptation des compétences, notamment par la formation.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La substitution travail-capital peut détruire des emplois, mais son effet sur le chômage dépend aussi des emplois créés et de l'adaptation des compétences.

Question 3. Démontrez que l'intervention de l'État en matière de chômage relève de politiques actives et passives.

Les politiques de l'emploi associent des mesures actives, qui favorisent l'accès à l'emploi, et des mesures passives, qui compensent la perte de revenu liée au chômage.

- **Politiques actives :** formation, accompagnement, aides à la création d'emplois et à l'embauche. Fin 2021, près de 2,2 millions de personnes occupaient un emploi aidé, notamment en alternance ou en contrat aidé.
- **Politiques passives :** indemnisation des personnes privées d'emploi. En 2023, 2,6 millions de personnes percevaient une allocation chômage, d'un montant net mensuel moyen de 1 033 euros. L'assurance chômage

est administrée par l'Unédic et gérée par les partenaires sociaux.

Ces deux volets agissent donc respectivement sur le retour à l'emploi et sur le revenu des chômeurs.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les politiques actives favorisent l'accès à l'emploi ; les politiques passives indemnisent les chômeurs et soutiennent leurs revenus.

Question 4. Rédigez une argumentation permettant de répondre à la question : « L'intervention de l'État réduit-elle le chômage en France ? » Appuyez-vous sur vos connaissances et la documentation fournie en annexe.

L'intervention publique peut réduire le chômage grâce aux politiques actives : formation, accompagnement, alternance et aides à l'embauche ou à la création d'emplois. Fin 2021, près de 2,2 millions de personnes occupaient un emploi aidé. Le taux d'emploi, à 68,4 % fin 2023, avait progressé de 1,6 point par rapport à 2019. Ces données suggèrent que les politiques de l'emploi peuvent soutenir l'activité et l'insertion.

Cependant, l'indemnisation protège les revenus sans créer directement des postes. De plus, l'automatisation peut en supprimer, tandis qu'une conjoncture dégradée freine les embauches. Le chômage était de 7,5 % au quatrième trimestre 2023 et les prévisions annonçaient une hausse. L'action publique peut donc le réduire, mais son efficacité dépend aussi de la conjoncture et des transformations du travail.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'intervention de l'État peut réduire le chômage par la formation, l'accompagnement et les aides à l'emploi, sans neutraliser les effets de la conjoncture ni ceux de l'automatisation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2025)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique STMG, session 2025, code 25-MGDEPO1, d'une durée de 4 heures et coefficient 16. La partie juridique porte sur la vie privée, la preuve et les pouvoirs de l'employeur à partir du cas d'une ingénieure. La partie économique évalue l'analyse du chômage, de ses causes et des politiques publiques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une restriction aux droits et libertés du salarié doit être justifiée par la nature de la tâche et proportionnée au but recherché.
- Une preuve déloyale n'est pas automatiquement écartée : le juge met en balance le droit à la preuve et les droits concernés.
- Les politiques actives favorisent l'emploi par la création d'emplois, la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- Les politiques passives soutiennent les revenus des personnes privées d'emploi, notamment par l'indemnisation du chômage.

Points de vigilance & attentes du jury

- Qualifiez les parties et les faits avant de présenter les arguments juridiques de la salariée et de l'employeur.
- Distinguez légalité et loyauté de la preuve, puis mobilisez le contrôle d'indispensabilité et de proportionnalité.
- Pour commenter le graphique, comparez les catégories de diplômes et décrivez leurs évolutions entre 2000 et 2023.
- Dans l'argumentation économique, confrontez les effets des politiques publiques aux limites et aux causes du chômage.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser la preuve photographiée par l'employeur ?

Distinguez la légalité de la preuve de sa loyauté. Une preuve obtenue de manière déloyale n'est pas nécessairement écartée : le juge vérifie si elle est indispensable et si l'atteinte aux droits est strictement proportionnée au but poursuivi.

Q : Comment reconnaître une politique active ou passive de l'emploi ?

Une politique active favorise l'accès ou le retour à l'emploi, par exemple par la formation, l'accompagnement ou les emplois aidés. Une politique passive soutient les revenus des personnes privées d'emploi, notamment par l'indemnisation chômage.

Q : Comment organiser les deux parties pendant les quatre heures ?

Les parties sont indépendantes et peuvent être traitées dans l'ordre choisi, mais les deux doivent être traitées. Indiquez clairement la partie abordée, répartissez le temps entre elles et gardez quelques minutes pour relire vos réponses.

Q : Qu'attend le jury dans une réponse argumentée ?

Le jury attend des notions correctement mobilisées, des arguments reliés aux faits ou aux documents et une réponse claire à la consigne. Pour le graphique, appuyez les comparaisons sur les tendances observées et, pour l'argumentation, nuancez votre réponse.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2025/Bac STMG - Droit et économie - Session 2025 - 6-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.